

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kberube-cssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0d469651d24d3d8184dc3454>

Date d'obtention : 2024-12-16 19:59:56

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ouvrir la trousse sexto et suivre les étapes.

Rencontrer les acteurs et remplir la grille avec chacun sauf dans le cas d'un acte malveillant.

Confisquer l'appareil et informer le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les situations sont parfois complexes et il est approprié de prendre le temps de remplir les grilles.

Que la trousse ne s'applique pas aux situations externes.

Que certaines situations qui semblent anodines peuvent cacher des situations beaucoup plus graves.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle de la confiscation du cellulaire lors d'un acte malveillant. je pense que dans plusieurs cas la collaboration serait difficile et il faut éviter que l'intervenant se mette en danger.